



PERFORMANCE  
AND DILIGENCE

# Inspecteur de dispositifs individuels de protection contre les chutes



## Description

Au Québec, l'inspection des équipements de protection individuelle (EPI) utilisés pour travailler en hauteur est une obligation et ce, même si celle-ci n'est pas clairement définie par la réglementation actuelle. Malgré le fait que ces inspections figurent qu'en annexe des normes citées au RSST, elles sont tout de même prescrites par les manufacturiers dans leurs manuels d'utilisateur.

Au-delà de l'inspection quotidienne par l'utilisateur, l'employeur doit s'assurer de faire inspecter ces équipements annuellement par une personne qualifiée autre que l'utilisateur. Cette inspection doit même être effectuée à intervalles plus rapprochés dans certaines situations.

À la fin de cette formation, les employés formés seront en mesure de délivrer un certificat attestant la conformité du dispositif individuel de protection contre les chutes et son utilisation sécuritaire.

## Public cible

Toute personne ayant à délivrer un certificat attestant la conformité du dispositif individuel de protection contre les chutes.

## Objectifs

Inspecter des dispositifs individuels de protection contre les chutes et être en mesure de :

- Rejeter un harnais, un cordon d'assujettissement fixe ou rétractable (absorbeur d'énergie);
- Recommander des essais physiques ou des inspections en laboratoire;
- Attester qu'un harnais est conforme aux exigences et aux limites recommandées par le fabricant.

## Éléments de contenu

Portée

Définitions :

- Personne qualifiée - Inspecteur;
- Travailleur.

Introduction

- Objectifs.

Système d'arrêt de chute :

- Définition
- Quatre éléments :
  - Ancrage;
  - Dispositifs de liaison;
  - Harnais de sécurité;
  - Sauvetage.

Inspection et entretien :

- Cadre légal;
- Inspection;
- Harnais de sécurité;
- Cordons de liaison;
- Cordons rétractables;
- Absorbeurs d'énergie;
- Crochets à ressort;
- Anneaux de liaison;
- Ancrage;
- Nettoyage et entreposage.

Conclusion :

- Résumé

## **Approche pédagogique**

Exposé et animation interactive appuyés par un support audio-visuel.

## **Préalable à la formation**

- Lorsque la formation est donnée chez le client, celui-ci doit fournir une salle de formation adéquate et complète.
- Les apprenants doivent apporter leur matériel pour la prise de note personnelle.

## **Matériel fourni par SIM**

- Fiche d'inspection;
- Guide d'utilisation;
- Procédure d'inspection;
- Vidéo.

## **Évaluation**

Validation des connaissances à l'aide d'un examen.

## **Durée**

3 heures.

La durée de formation peut différer selon les besoins lorsque celle-ci est donnée en entreprise.